

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 3 Juin 2021

Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2021-03-20 FINANCES - (7.10) –MODIFICATIONS REGLEMENTS ET TARIFS AIRE DE GRAND PASSAGE et AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

DATE DE CONVOCATION : 27 MAI 2021

DATE DE PUBLICATION : 07 JUIN 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal, Avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

| | |
|--------------------------------------|--|
| <u>Étaient présents :</u> | FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, AMMARI Christelle (ayant la procuration de PICARD Denis), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de JOUBERT Roger), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PEVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALUT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAS Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, BELLINASSO Alain, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, LE PIOUFF Lydie (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), BONJEAN Myriam, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), MANGEOT Etienne, LAGARDE Stéphanie, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre. |
| <u>Étaient excusés :</u> | PICARD Denis, SEGALUT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GASPAS Isabel, ROSSO Michel, JOUBERT, Roger MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, RIVET Lionel, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, ERDEM Olivier, |
| <u>Avis de procuration :</u> | 10 avis de procuration |
| <u>Avis de suppléance :</u> | 5 avis de suppléance |
| <u>Secrétaire de séance :</u> | COLLET Thierry |
| <u>Nombre de présents :</u> | 61 présents |
| <u>Nombre de votants :</u> | 71 votants |

REÇU EN PREFECTURE

le 07/06/2021

Application agréée E-legalite.com

Vu la loi n° 2017-86 du 26 janvier 2017, relative à l'égalité des citoyens et plus particulièrement l'article 149,

Vu les décrets 2019-131 du 5 mars 2019 et 2019-147 du 26 décembre 2019, relatifs aux aires de grand passage et d'accueil des Gens du Voyage,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 26 janvier 2017 afférente aux tarifs et règlements des aires d'accueil et de grand passage des Gens du Voyage,

Vu les avis du groupe de travail du 22 avril 2021 et de la Commission Services Publics du 27 mai 2021,

Considérant l'intérêt qui s'attache à modifier les tarifs d'occupation du terrain de grand passage et de l'aire d'accueil des gens du voyage en lien avec les investissements générés par la CC2T, composés de :

- Voiries de dessertes internes,
- Création d'une bache à incendie enterrée de 30 m3
- Bennes pour la collecte des déchets
- Modifications et mises aux normes de la consommation d'eau
- Modifications et mises aux normes des dispositifs électriques
- Création d'éclairage public
- Installation d'un dispositif de collecte des WC chimiques et création de sanitaires
- Mises aux normes des fluides et sanitaires de l'aire d'accueil
- Entretien des aires

Considérant la nécessité d'adapter ou d'instaurer les règlements intérieurs,
Les tarifs et règlements seraient établis ainsi qu'il suit :

A) Tarifs d'occupation du terrain de Grand Passage, par semaine (*) :

- *Dépôt de garantie de 1 000.00 €* dès réalisation de l'état des lieux d'entrée

| Jusqu'à 20 caravanes | De 21 à 30 caravanes | De 31 à 50 caravanes | De 51 à 70 caravanes | De 71 à 100 caravanes | Au-delà de 100 caravanes |
|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| 300.00 € | 450.00 € | 600.00 € | 800.00 € | 1 150.00 € | 1 450.00 € |

(*) Forfait 7 jours à compter du 1^{er} jour d'occupation

- **Accès après contact préalable établi avec le gestionnaire, accord de la CC2T et identification du référent**
- **Signature d'une convention d'occupation, fixant notamment les obligations liées à l'occupation, au paiement, au respect du règlement, ordre, propreté et nettoyage du site, gestion des déchets ménagers**
- **Installation des chapiteaux selon les règles imposant ou non le passage de la commission de sécurité et/ou les conditions climatiques**
- **Réalisation d'un état des lieux contradictoire à l'arrivée et préalablement au départ**
- **Paiement hebdomadaire de la redevance d'occupation du site**

B) Tarifs d'occupation de l'aire d'accueil des Gens du Voyage :

- *Dépôt de garantie de 90.00 €* avant l'entrée sur l'emplacement désigné
- Possession d'un livret ou titre de circulation ou pièce d'identité en règle
- Règlement fixé chaque vendredi où le cas échéant le jour du départ
- Prix de *l'emplacement journalier fixé à 3.00 €* par véhicule aménagé ou par caravane avec son véhicule tracteur
- Prix de *l'emplacement journalier fixé à 5.00 €* dans la limite de 2 véhicules aménagés ou caravanes avec leurs véhicules tracteurs, appartenant à la même famille, sur le même emplacement, (concordance de la carte grise)
- Forfait journalier fixé à 2.00 € par caravane pour les voyageurs de 60 ans et plus
- Réalisation d'un *fax : 1.00 €/appel* limité à 5 pages
- Réalisation d'une *photocopie : 0.50 €/page*
- Appel téléphonique local n'excédant pas une minute : *0.50 €/appel*
- Appel téléphonique mobile n'excédant pas une minute : *2.00 €/appel*
- *Indemnité d'occupation de 50.00 €/jours/emplacement* pour les caravaniers en cours d'expulsion pour les motifs figurant au règlement,
- *Retenue de caution de 30.00 €* pour les motifs figurant au règlement
- Facturer les fluides et énergies utilisés (tarifs des fournisseurs d'énergie et fluides)
- *Durée maximale du séjour : 2 fois 60 jours par année civile*
- *Interruption obligatoire de 30 jours entre 2 stationnements.*
 - *Déroptions possibles* selon rapport établi par le gestionnaire pour hospitalisation d'un membre de la famille séjournant sur l'aire ou scolarisation d'un enfant sur le territoire CC2T

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Valider les tarifs tels que précisés ci-dessus,**
- **Valider les règlements intérieurs, dont les principales dispositions sont exposées ci-dessus (version intégrale consultable auprès des services de la CC2T),**
- **Autoriser le Président à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX